



Espace INFO→ENERGIE de la Haute-Loire / C.A.U.E. 43

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

HOTEL DU DEPARTEMENT

RUE GRASMANENT

43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél. : 04 71 07 41 78 ou  0 800 503 893

Fax : 04 71 07 41 77

Web : www.eie43.fr

Démarches pour la réalisation d'une installation solaire

ETAPE 1 : se documenter & se faire conseiller

Contact : Espace Info→Energie de la Haute-Loire

Il suffit de prendre contact avec un technicien de l'Espace Info→Energie de la Haute-Loire. Celui-ci vous conseillera et documentera gratuitement sur votre projet : dimensionnement, implantation, performances, plan de financement, aides régionales et départementales, crédit d'impôt, listes des matériels et installateurs qualisol.

ETAPE 2 : demander des devis

Contact : Fabricant ou un installateur de votre choix

(Installateur agréé Qualisol – liste disponible sur www.qualisol.org ou à l'Espace Info→Energie 43).

ETAPE 3 : établir les demandes de subvention

Demande à envoyer à l'Espace Info→Energie de la Haute-Loire

La demande subvention comporte :

- La fiche de renseignement et de demande de prime signée
- Le devis qui vous intéresse accepté par le client indiquant la référence ADEME du KIT et le numéro Qualisol de l'installateur,
- Un relevé d'identité bancaire.

ETAPE 4 : faire une demande de déclaration de travaux auprès de votre commune

ETAPE 5 : commencer les travaux

Après la réception de la notification d'aide de la région et du département, vous pouvez vous engager auprès de votre installateur afin de faire réaliser les travaux. Les travaux ne doivent pas commencer avant d'avoir reçus cette notification sinon vous ne toucherez pas de primes.

ETAPE 6 : demander le paiement de la subvention

Demande à envoyer à l'Espace Info→Energie de la Haute-Loire

Une fois les travaux achevés, vous demandez le versement des subventions en envoyant :

- La facture acquittée du montant des travaux, sous réserve que celles-ci soit conforme au devis et aux critères d'attribution des primes,
- La fiche Plan soleil de demande de versement des primes régionale et départementale
- Une photographie extérieure de l'installation (capteurs et bâtiment).

**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**